

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 19 janvier 2018

		L'an deux mille dix-huit, Le dix-neuf janvier à vingt heures trente,
DATE DE CONVOCATION : 12.01.2018		
		Le Conseil Municipal,
DATE D’AFFICHAGE : 12.01.2018		légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS		Etaient Présents : AILLET Louis, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle, CADE Jean-Claude, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LETORT Bernard, NEUTE Françoise et ROBISSOUT Josiane.
EN EXERCICE	15	
PRÉSENTS	12	Excusés : LEBORGNE Régine (procuration à ROBISSOUT Josiane), BOUAN Chantal et MENIER Mireille.
		Secrétaire de séance : COLLET Céline
VOTANTS	13	

Procès-verbal réunion du 8 décembre 2017

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu conseils Dinan Agglomération

Le dossier important du mois est le débat budgétaire.

Il est rappelé que les compte-rendus sont disponibles sur le site de Dinan Agglomération.

Avancement de grade

Pour tenir compte d'une évolution de carrière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, afin qu'au titre de l'ancienneté un agent d'animation puisse être nommé à compter du 1^{er} janvier 2018.

Considérant que l'agent occupe les fonctions liées à ce grade, il est proposé de supprimer l'emploi permanent à temps non complet (24 h) d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2018 et de créer l'emploi permanent à temps non complet (24 h) d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2018 d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.**
- **Décide la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.**
- **Accepte de modifier par conséquent le tableau des effectifs.**

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS a été instauré par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (codifiée dans le code de la sécurité intérieure).

Il s'agit d'un document de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

- dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé.
- comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

L'article R731-10 du code de la sécurité intérieure précise que ce document doit être réalisé dans les deux ans à compter de la date d'approbation des PPRN et/ou PPI.

L'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment(...) le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ».

Le PCS de notre commune a été présenté et approuvé par les services de la DDTM, la chargée de mission « PAPI » du SMAP et le chef de centre de la caserne des pompiers de Plancoët.

Le conseil municipal a été convié à une réunion le mardi 9 janvier 2018 pour sa présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le Plan Communal de Sauvegarde de Saint-Lormel, arrêté à cette date.**

Organisation des rythmes scolaires – Rentrée 2018-2019

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 qui permet en outre aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur quatre journées au lieu de quatre jours et demi.

Il ajoute qu'un sondage a été réalisé auprès des parents du regroupement pédagogique Saint-Lormel / Créhen et que le résultat montre que la majorité des parents souhaite un retour à la semaine de quatre jours.

Suite à l'organisation d'une consultation des familles (décembre 2017), d'un conseil d'école (15 janvier 2018) et d'une commission affaires scolaires (16 janvier 2018), il est demandé au conseil municipal son avis sur un retour à la semaine de 4 jours d'école.

Un compte-rendu de la commission des affaires scolaires a été transmis à chaque conseiller.

Le travail réalisé par le personnel chargé des TAP (temps d'activités périscolaires) n'est pas remis en cause.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR, 1 voix CONTRE (Gwénaëlle BROCHARD) et 1 ABSTENTION (Francoise NEUTE) :

- **Demande un retour à la semaine de quatre jours et invite Mr le Maire à constituer un dossier de demande de dérogation auprès de la direction académique de Saint-Brieuc.**

Remarques complémentaires :

- Il n'y aura pas de présentation TAP lors du carnaval de l'école.
- Une étude concernant le parc informatique de l'école va être réalisée.
- Un outil de filtrage doit être installé au niveau de l'accès Internet à l'école.

- La porte ouverte aura lieu le 24 mars prochain.
- Le carnaval aura lieu le 17 février avec vente de pizzas.

Devis pour travaux urgents à l'église du bourg

Monsieur le Maire précise que suite à la chute de morceaux de l'enduit de plâtre de la voûte de l'église du bourg une partie de l'édifice a été interdite au public. Monsieur CLEMENT Paul-Henri, architecte, a effectué une analyse de la situation pour une mise en sécurité. Suite à notre demande, une consultation a été lancée auprès de l'entreprise Moullec pour la réalisation de purges des voûtes dans le cadre de la mise en sécurité de l'église.

L'entreprise Moullec, spécialisée dans ce genre de travaux, propose un devis d'un montant de 18 222,12 € TTC.

Les honoraires de Monsieur CLEMENT suite à la visite du 21 décembre 2017 de l'église du bourg, les différentes analyses effectuées et la visite de contrôle prévue après les travaux de purges sont proposés pour un montant de 1044 € TTC.

Ces montants seront inscrits en dépenses d'investissement du budget 2018 dans le cadre d'une opération spécifique.

L'ouverture au public ne pourra être effectué qu'après les purges des voûtes et contrôle de la structure.

Vu les préconisations en date du 28 décembre 2017 signalant le déclenchement d'une procédure d'urgence pour la purge des voûtes de la nef, du transept et du chevet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Francoise NEUTE, Loic DAUNAY et Paul LA DROITTE) :

- **Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise Moullec s'élevant à 18 222,12 € TTC et à prévoir ces crédits en dépenses d'investissement du budget 2018 ainsi que les honoraires de Monsieur CLEMENT de 1 044 € TTC.**

Remarque complémentaire : aucun devis n'a encore été transmis en ce qui concerne les travaux pour l'église du vieux bourg.

Devis pour travaux dans logement communal vacant

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de devis de la SARL PERRIN pour entreprendre des travaux au logement communal n° 2 du 21 rue des Tilleuls pour mettre en place une cabine de douche en remplacement d'une baignoire.

Une partie des travaux sera effectuée par les services techniques.

Le devis s'élève à un montant de 1772,64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Mr le Maire à signer le devis proposé par la SARL PERRIN pour des travaux au logement communal du 21 rue des Tilleuls pour un montant de 1772,64 € TTC.**

Point financier : Restes à réaliser

Pour information, il s'agit d'inscrire dans le programme en section d'investissement les « Restes à Réaliser », c'est-à-dire procéder au report des engagements en priorité au budget 2018 :

Section Investissement - Dépenses

Article 2041582 – opération 93 – travaux SDE rénovation EP	5 700.00 €
Article 2158 – Matériel , outillages (Matériel de désherbage, Perceuse)	770.53 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles (radiateurs et meuble évier logements communaux)	712.00 €
Article 2313 – Constructions (douche logement communal)	2 000.00 €
TOTAL dépenses	9 182.53 €

Section Investissement - Recettes

Article 1342 – Amendes de police (Travaux chemin piétonnier Ville Robert)	3 041.00 €
TOTAL recettes	3 041.00 €

Validation de la revoyure du Contrat départemental de territoire 2016-2020

Monsieur le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Dinan Agglomération, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 863 045€ a été attribuée, dont une partie a déjà été consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, qui ont fait l'objet d'une synthèse, ont été approuvées mutuellement.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat départemental de Territoire 2016-2020,
- **VALIDE**, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Dinan Agglomération, présenté par M. le Maire,
- **AUTORISE**, sur ces bases, M. le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au Contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Avis sur enregistrement d'un élevage bovin à Créhen

Une consultation du public de quatre semaines du 2 janvier 2018 au 30 janvier 2018 est ouverte dans la commune de Créhen sur la demande présentée par LE GAEC de la Morinais le 26 octobre 2017, soumise à enregistrement, en vue d'exploiter un élevage bovin de 250 vaches laitières au lieu-dit La Morinais à Créhen.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce dossier par la direction départementale de protection des populations, service prévention des risques environnementaux de la préfecture.

L'exploitation LE GAEC de la Morinais exploite 1 hectare de terre sur la commune de St Lormel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 5 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Francoise NEUTE, Henri BREHINIER, Loic DAUNAY, Gwénaëlle BROCHARD, Sylvie GUILLOTIN, Josiane ROBISSOUT, Régine LEBORGNE par procuration et Paul LA DROITTE) :

- **Émet un avis favorable à la demande d'exploitation d'un élevage bovin de 250 vaches laitières au lieu-dit La Morinais à Créhen.**

Informations diverses

- Passages à la déchetterie
Il est confirmé que le nombre de passages va passer prochainement de 16 à 26 par an, y compris pour les déchets verts. Une étude est en cours pour différencier le comptage des accès pour les déchets verts.
- Médaille du Travail
Une demande a été faite à la commune pour savoir s'il était organisé une réception pour la remise de médaille du travail. La commune décide de laisser ce soin à l'entreprise.
- Terrain Consorts le Mire
La signature d'achat du terrain de Consorts Le Mire a été effectuée le 11 décembre 2017.
- Terrain Bouzou
Le projet prévu sur le terrain de Mme Bouzou ne respecte pas le PLU et le dossier n'a pas été validé par le contrôle de légalité de la préfecture.
- Compteur routier
Un compteur routier a été installé la semaine dernière en partie nord du bourg de St Lormel et en partie sud cette semaine. Il sera rendu le 26 janvier. Les résultats seront communiqués ultérieurement et transmis aux conseillers après réception en mairie.
- Organisation du secrétariat de la mairie
Le départ anticipé en retraite pour carrière longue d'un agent communal est prévu le 1^{er} avril et le retour d'un agent en congé parental est avancé sur demande de l'agent au 1^{er} février. Les agents qui ont assuré les remplacements sont remerciés pour tout le travail effectué.
- La Guérande
Une visite a été effectuée chez Mme Deutsch Dominique pour des soucis d'inondation dans sa cour. Des travaux de dégagement de fossé doivent être réalisés.
- Un changement de locataire a eu lieu dans un des logements communaux au 21 rue des Tilleuls.
- Le poteau pour le repère de crue a été posé le 11 janvier. Le repère de crue va être installé prochainement.
- Un tour de la commune a été effectué le 17 janvier pour contrôler les fossés avec les services techniques. Une programmation de travaux a été établie. Un courrier a été envoyé aux exploitants en décembre dernier concernant les problèmes d'éboulement des fossés.

- Des remarques positives ont été effectuées sur les décorations de Noël à St Lormel ainsi que l'animation proposée par Daniel PERRIN qui a été très appréciée.
- La mairie de Dinan ayant donné le nom de Simone Veil au Boulevard de l'Europe, l'adresse du siège social de Dinan Agglomération est désormais le 8 Boulevard Simone Veil à Dinan.
- Le bilan du téléthon 2017 aura lieu le 26 janvier à 19h à Corseul. Jean-Claude CADE et Louis AILLET seront les représentants de la commune.

Questions diverses

Bernard LETORT revient sur un fait qui s'est passé cette semaine. Une grosse branche est tombée sur la route départementale au niveau du lieu-dit le Bouillon et a provoqué un accident de voiture. Les services départementaux sont intervenus. A d'autres endroits, des entretiens doivent être réalisés par les propriétaires des arbres.

Jean-Claude CADE rapporte des remarques positives sur les colis de Noël 2017.

Jean-Claude CADE signale que le nom sur les poubelles n'est pas toujours signalé et que l'enclos rue de la Vallée d'enfer pour réceptionner les poubelles n'est pas bien entretenu.

Il est répondu qu'il appartient aux habitants d'identifier leur poubelle avec leur adresse. Les agents interviendront à l'enclos.

Prochain conseil municipal : vendredi 16 février 2018 à 20h

La séance est levée à 23h30.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal	CADE Jean-Claude	BROCHARD Gwenaëlle
					<i>Absente</i>		
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	
			<i>Absente</i>		<i>Absente</i>		